



Nombre de conseillers 43
En exercice 43
Présents 37
Pouvoirs 06
Excusés 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2020**

N° 2020-11-03 : DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - EXERCICE 2020

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 06 novembre 2020.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	DJABALI Sara
BOUDJEMAI Kaissa	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	SEGABIOT Brigitte
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	LE BLEGUET Marie-Thérèse
MILOTI Donni	MARKARIAN Olivier	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	KOUCEM Yacine	AOUATI Kheireddine
MICONNET Olivier	CHASSAIN Clément	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	BERNARD Anne	BACH Raphaël
AIDOUDI Salem	BARATTA Jean-Pierre	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam	HODE Laurence
ARNAUD Philippe	HAMZA Ali	PERRAULT Gérard
		ROSSINI Christel

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à BOUDJEMAI Kaissa
MAKHLouF Dounia	à MARTIN Pierre-Yves
GUIMARAES Odette	à MANTEL Serge
Di IORIO Rina	à LEROUX Pierre-Olivier
DELERUELLE Quentin	à MILOTI Donni
JOLY Nathalie	à BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme ADLANI a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur MANTEL, rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu la délibération n° 2019-12-03 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020,

Vu la délibération n° 2020-07-06 du Conseil municipal en date du 02 juillet 2020 votant le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2020,

Vu la délibération n°2020-10-14 du Conseil municipal en date du 1er octobre 2020 votant la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020,

Vu la réunion de la 1^{ère} commission permanente en date du 10 novembre 2020,

Considérant l'impact que la crise de la COVID-19 continue d'entraîner sur le fonctionnement des services de la ville, des prestataires et fournisseurs extérieurs, les non-réalisations du budget 2020 qui en découlent et les dotations et participations exceptionnelles d'organismes extérieurs,

Considérant dans cet impact COVID en section de fonctionnement un solde négatif de 543 449,26€ provenant d'une baisse des dépenses de tous services de 173 473,74€, dont 139 973,74€ au chapitre 011 de charges à caractère général, à savoir -3 836€ de taxes de spectacle, -85 500€ de dépenses scolaires, classes découvertes et d'animations périscolaires, -18 637€ de formations RH, -13 500€ de festivités et logistique, -20 000€ de carburants, -2 000€ d'alimentation, -30 000€ au chapitre 65 d'autres charges de gestion et 3 500€ au chapitre 67 de charges exceptionnelles) versus une baisse de 716 923€ des recettes (dont -270 000€ au chapitre 70 de produits des services, -450 000€ au chapitre 73 d'impôts et taxes, versus une hausse de +3 077€ au chapitre 74 de dotations),

Considérant dans cet impact COVID en section d'investissement une perte de 107 222,46€ de recettes de taxations sur l'aménagement au chapitre 13 de subventions d'investissement,

Considérant divers impacts hors COVID en sections de fonctionnement et d'investissement à savoir, en fonctionnement au chapitre 011, 37 000€ d'économies en dépenses dont 20 000€ d'études sur besoins sociaux, 9 000€ de moindres congés bonifiés et 8 000€ de maintenance sur équipements de restauration,

Considérant au chapitre 65, une modification du fonctionnement des œuvres sociales du personnel neutre en impact budgétaire de -19 900€ versus idem au chapitre 70, un besoin d'abonder de 24 423€ la subvention d'équilibre du Foyer Résidence Jean Lebas,

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Considérant la baisse de 16 465,28€ d'autres recettes de fonctionnement inférieures au budget dont au chapitre 013 d'atténuation de charges une hausse de +8 610€ de remboursement d'assurance ; au chapitre 70 de produits des services -19 900€ (opération neutre vs -19 900€ en dépenses – cf supra) ; au chapitre 73 d'impôts et taxes, une baisse de 100 000€ des rôles supplémentaires ; au chapitre 74 de dotations et participations, +89.205,48€ de la CAF pour des animations périscolaires et des classes découvertes ; au chapitre 77 de produits exceptionnels, +5 619,24€ de frais irrépétibles,

Considérant en investissement, en dépenses un besoin de 635 000€ en raison : d'opérations d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes, donc neutre budgétairement, de 500.000€ d'intégration d'un legs à la Ville ; du transfert, neutre budgétairement et sur l'école Vauban, depuis le chapitre 23 d'immobilisations en cours -95 422€ vers le chapitre 20 d'immobilisations incorporelles, de + 54 018€ d'études et vers le chapitre 21 d'immobilisations corporelles, de +41 404€ de matériel de plonge ; et au chapitre 20, de 135 000€ d'acquisition d'un droit au bail, de 26 862€ d'études de piste d'athlétisme compensés par une baisse de 26 862€ sur le chapitre 21,

Considérant au chapitre 13 de subventions d'investissement, un surplus de 685 660€ d'amendes de police 2018, conséquences de la réforme de la loi MAPTAM de 2014 entrée en vigueur en 2018,

Considérant le financement par la CAF de travaux sur école via 50 400€ au chapitre 13 de subventions et 33 600€ au chapitre 16 des emprunts,

Considérant la nécessité de rééquilibrer les sections de fonctionnement déficitaire et d'investissement excédentaire par une baisse de 527 437,54€ du virement à l'investissement,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par,

- 36 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +	HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément
MAKHOLOUF Dounia	AIDOUDI Salem	BERNARD Anne
BOUDJEMAI Kaissa +	MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre
LE COZ Lucie	ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam
MANTEL Serge +	CARCREFF Corinne	HAMZA Ali
GUIMARAES Odette	ATTARD Gérard	DJABALI Sara
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MILOTI Donni +	LE ROUX Pierre-Olivier +	SEGABIOT Brigitte
DELERUELLE Quentin	DI IORIO Rina	LE BLEGUET Marie-Thérèse
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	COLLET Marie-Madeleine
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	AOUATI Kheireddine

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

- 07 abstentions :

BITATSI-TRACHET Françoise
 BACH Raphaël +
 JOLY Nathalie
 TRILLAUD Laurent
 HODE Laurence
 PERRAULT Gérard
 ROSSINI Christel

Article 1 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans la Décision Modificative n°2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2020, ci-annexée et résumée comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
011	6042	-85 500,00	013	6419	8 610,00
011	60622	-20 000,00	70	7067	-270 000,00
011	6156	-8 000,00	70	70848	-19 900,00
011	617	-20 000,00	73	7318	-100 000,00
011	6184	-18 637,54	73	7381	-450 000,00
011	6282	-10 000,00	74	7478	110 282,48
011	637	-3 836,20	74	7488	-18 000,00
011	6251	-9 000,00	77	7711	5 619,24
011	60623	-2 000,00			
023	023	-527 437,54			
65	6574	-19 900,00			
65	65888	-30 000,00			
65	65738	24 423,00			
67	6714	-3 500,00			
TOTAL		-733 388,28	TOTAL		-733 388,28

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
041	21318	500 000,00	021	021	-527 437,54
20	2031	80 880,00	041	10251	500 000,00
20	2088	135 000,00	13	1328	50 400,00
21	21318	-26 862,00	13	1342	685 660,00
21	2188	41 404,00	13	1348	-107 222,46
23	2313	-95 422,00	16	16818	33 600,00
TOTAL		635 000,00	TOTAL		635 000,00
TOTAL DM2		-98 388,28	TOTAL		-98 388,28

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

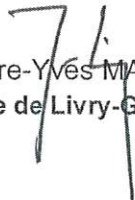
Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2020 y compris les Reports de Crédits s'élève à 89.235.354,09 € au lieu de 89.333.742,37€, soit : en section de fonctionnement 65.297.968,81€ et en section d'investissement y compris les Reports de Crédits 23.937.385,28 €.

Annexe 1 : DM2 – Budget principal de la Ville – Exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance le 19 novembre 2020.




Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 09 30 00
courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Affichage le 26 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20201119-2020-11-03-DE
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/2020